



DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES, COMMENT AGIR ?

Dérèglement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollutions environnementales...entraînent une dégradation de plus en plus précipitée des conditions de vie pour l'humanité, en accentuant des disparités de plus en plus criantes au sein des populations.

Or il est dorénavant établi scientifiquement que ces changements sont liés à l'action humaine : industrialisation galopante, exploitation à outrance des énergies fossiles, non-respect de la biodiversité, déforestation etc.

Nous souhaitons dans ce numéro des Echos montrer tout d'abord comment ces effets se distribuent selon les différentes régions du globe et sont à l'origine d'une partie importante des déplacements de population ; mais montrer aussi que partout dans le monde, même dans les pays occidentaux, ce sont les populations qui ont les conditions de vie les plus précaires qui en subissent le plus de préjudices : Aux inégalités économiques et sociales s'ajoutent les inégalités environnementales et climatiques.

La limitation de la hausse de la température, la baisse drastique de la consommation d'énergie fossile, la préservation de la biodiversité, tout cela pose la question d'un changement radical des modes de production, des modes de consommation, et donc des modes de vie.

Dès lors comment construire la nécessaire transition écologique? Comment la démocratie peut-elle aider à une plus grande solidarité ? ...

Sans attendre, l'exigence d'une véritable justice écologique et environnementale peut s'engager au travers des politiques publiques, de l'action citoyenne et aussi de l'action en justice.

LES PAYS DU SUD SONT LES PLUS ATTEINTS, LES MIGRATIONS S'ACCÉLÈRENT

Les effets du dérèglement climatique et des atteintes environnementales se manifestent sur l'ensemble de la planète, mais de manière très variée et très inégalitaire selon les régions du globe, et entraînent donc des transformations des conditions de vie des habitants très différentes d'une région à l'autre.

Ce sont les régions tropicales et subtropicales qui sont le plus soumises à des variations climatiques extrêmes : tsunamis, cyclones, montée du niveau des océans, sécheresse, etc.



Ces phénomènes entraînent un accroissement des inondations occasionnelles ou permanentes des terres cultivées et des zones d'habitat ; un appauvrissement aussi des récoltes entraînant la famine ; une dégradation enfin des équilibres écologiques et de la biodiversité.

D'où des **déplacements de populations** de plus en plus nombreux. De tout temps, aussi loin que l'on remonte, des groupes humains se sont déplacés à la surface du globe. Les causes ? Conflits, famines, catastrophes naturelles...

Mais c'est le cas aujourd'hui plus que jamais : on estime à plus de 25 millions par an le nombre de personnes déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine pour cause de catastrophes naturelles. Et d'ici 2050, entre 150 et 250 millions de migrants climatiques, principalement d'Afrique et d'Asie, devraient être déplacés, **à l'intérieur ou vers l'extérieur de leur pays.**

Ces catastrophes liées au dérèglement climatique entraînent instabilité politique, tensions économiques et sociales, conflits militaires, régimes autoritaires ; ce qui contraint, là aussi, un très grand nombre de personnes à migrer.

D'autant que ces mêmes régions tropicales et subtropicales recèlent souvent des ressources fort utiles au type de développement industriel poursuivi par les pays occidentaux.

On assiste donc à un **accaparement de ces ressources** par les grands groupes multinationaux au mépris bien souvent des droits des populations autochtones. Ce sont en conséquence ces mêmes populations, qui se voient subir une double peine ; elles sont victimes des effets sur le climat de l'industrialisation à base d'énergies fossiles des « pays » développés », et du pillage et de la dévastation de

leurs territoires par les groupes industriels de ces mêmes pays.

Ces pillages et dévastations détruisent les modes de vie des populations autochtones, les équilibres des écosystèmes locaux et la biodiversité.

D'où, là aussi, migrations contraintes, tensions, conflits. Ainsi

migrations climatiques, économiques et politiques se conjuguent.



INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES : LES PLUS PRÉCAIRES SOUFFRENT LE PLUS

De quelque façon que l'on définisse les inégalités environnementales on s'aperçoit que ce sont toujours les populations les plus vulnérables et fragiles qui sont exposées aux charges environnementales les plus élevées. Cela entraîne de graves conséquences à court ou long terme sur la santé de ces populations. On peut distinguer quatre types d'inégalités environnementales qui souvent s'additionnent.

1 LES INÉGALITÉS D'EXPOSITION.

LA POLLUTION DE L'AIR

La pollution de l'air est désormais la première cause de mortalité prématurée dépassant les problèmes liés à la qualité de l'eau et de l'assainissement.

La pollution de l'**air extérieur** en milieu urbain est due principalement aux particules fines à l'ozone, au dioxyde de soufre ainsi qu'au dioxyde de



carbone. On estime que 70 % de la population urbaine des pays aux revenus faibles et intermédiaires est soumise à des niveaux de pollution atmosphérique qui dépassent de très loin les normes acceptables. Dans notre pays il existe de grandes disparités entre les villes ; Marseille connaît ainsi une pollution deux fois supérieure à celle de Toulouse. Dans une même cité il y a des différences sensibles entre les quartiers. Les personnes qui vivent à proximité de grands

axes de circulation, en particulier les enfants, sont victimes d'atteintes respiratoires, asthme ou infections chroniques comme les bronchiolites du nourrisson.

La pollution de l'**air intérieur** est tout aussi importante ; outre les particules fines on retrouve de nombreux composés toxiques, comme les composés organiques volatils dont certains ont un pouvoir cancérogène reconnu. On retrouve aussi du **radon** qui est également doté d'un pouvoir cancérogène. Si vous résidez dans un appartement exigu à proximité d'un axe de circulation vous êtes victime d'une inégalité environnementale socialement injuste qui peut vous affecter toute votre vie.

LA POLLUTION INDUSTRIELLE

On parle ici de l'inégale répartition sur le territoire des sites dangereux nocifs ou carrément toxiques pour ceux qui vivent à proximité. Cette exposition environnementale n'est pas neutre. Les villes dont les habitants ont les revenus les plus faibles avec une forte proportion d'immigrés sont plus exposées que les autres communes. On note aussi que la présence d'incinérateurs, dont on sait le pouvoir de nuisance, et la présence de personnes à faibles revenus ou d'origine étrangère sont en forte relation. Parfois les différentes pollutions du milieu s'additionnent comme dans la région de Fos-sur-Mer.



A ces pollutions actives, il paraît logique de rattacher les pollutions liées à la présence passée d'industries polluantes. Pollutions au cadmium, au nickel, au chrome qui perdurent longtemps après la fermeture des usines. Il y a ainsi 113 sites industriels pollués à l'étude dans les Bouches-du-Rhône. Des habitants des quartiers Nord se battent pour que des écoles bâties sur des terrains pollués potentiellement toxiques soient délocalisées. Il paraît enfin important de parler du milieu professionnel ; l'exposition aux toxiques et aux perturbateurs endocriniens est différente selon le milieu de travail. C'est dans

l'industrie, la pétrochimie, l'agriculture, le nettoyage que les risques sont les plus forts. Les **maladies professionnelles** continuent à provoquer de trop nombreux décès (en 2015 111 en France, 25 en région Paca, 5 dans les Bouches-du-Rhône) et incapacités permanentes (respectivement 25 000, 1500 et 450).

L'EXPOSITION AU BRUIT

Le bruit doit être considéré comme le deuxième risque environnemental après la pollution de l'air. Une trop grande exposition au bruit entraîne des troubles du sommeil, des troubles cognitifs, des acouphènes et aggrave les maladies cardiovasculaires. Ce sont des millions de journées qui sont perdues chaque année à cause de cette surexposition au bruit... Une étude réalisée en Ile-de-France révèle que la part de population exposée croît avec le niveau de défaveur socioéconomique¹ (en raison de la **mauvaise insonorisation de bien des logements** anciens à vocation sociale et de l'exposition au bruit de certains métiers peu qualifiés comme les manoeuvres au marteau piqueur...).

¹ L'indice de défaveur socioéconomique est construit à partir d'une sélection de variables économiques et démographiques.

2 LES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX RESSOURCES.

ACCÈS À L'EAU ET À L'ALIMENTATION.

A l'échelon mondial le problème de l'eau est crucial et risque de devenir dramatique avec le réchauffement climatique. Des fleuves et des rivières ont disparu en Chine et en Iran en raison de la surexploitation agricole et du réchauffement climatique. Les nappes phréatiques qui représentent 90% des réserves sont en voie d'épuisement. D'après l'OMS (Organisation mondiale de la santé) 3,4 millions de personnes décèdent chaque année dans le monde à cause de la **pollution de l'eau**. Et d'après la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) 9 millions meurent chaque année du fait de la **dénutrition**. En France les problèmes d'accès à l'eau et à l'alimentation sont bien sûr moins dramatiques ; néanmoins environ un million de citoyens ne bénéficient d'aucune mesure pour faciliter l'accès à l'eau potable ou pour en payer la



facture s'ils sont démunis (source : Reporterre.net). Ce million de citoyens comporte en premier lieu les personnes sans logement, sans branchement à l'eau, vivant dans des abris de fortune ou campements ou dans la rue. Les personnes les plus démunies sont aussi contraintes de se rabattre sur une alimentation de moins bonne qualité nutritionnelle qui favorise l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, autant de maladies chroniques devenues la cause principale de mortalité dans notre pays.

ACCÈS À L'ÉNERGIE.

Il y a de grandes inégalités en termes de consommation d'énergie ; plus de



huit millions de personnes en France sont en situation de **précarité énergétique**. Trop de français vivent dans une « passoire thermique » et consacrent 10 % de leurs revenus à la dépense énergétique : un fléau qui touche tant les jeunes, que les retraités ou les familles monoparentales. La consommation moyenne est de 150 KWh : un individu parmi les 10% les plus modestes consomme environ

70 KWh et un membre des 10% les plus aisés en absorbe plus de 260 KWh. Cela recouvre de grandes inégalités en termes de chauffage et de qualité de vie.

ACCÈS AUX AMÉNITÉS.

On nomme ainsi ce qui enrichit le cadre de vie et permet de se reposer et aussi de se cultiver. Ce terme d'aménités recouvre donc des biens communs comme les espaces verts, les zones de nature mais aussi les transports, les services publics et les équipements sportifs et culturels. Trop d'inégalités perdurent entre les quartiers et les villes au détriment des populations les plus précaires qui sont les plus en besoin de ces équipements...

3 LES INÉGALITÉS FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

Là encore les inégalités et les injustices sont criantes. Ce sont les populations les plus démunies qui payent le plus lourd tribut lors des **catastrophes environnementales**, la plupart liées au dérèglement climatique... Les exemples fourmillent : on pourrait citer le drame de l'ouragan Katrina en 2005 à la Nouvelle Orléans qui a fait plus de 1800 victimes la plupart issues de la pauvreté et en majorité afro-américaines. En France la **canicule** de 2003 qui a fait des milliers de victimes parmi les personnes âgées a frappé principalement les plus démunis et les plus socialement défavorisés (sources multiples dont l'Express 23 décembre 2003). **Quand un phénomène naturel**

frappe toute une région ce sont ceux qui vivent dans les conditions les plus précaires qui en sont les principales victimes (du fait en particulier de la fragilité de leur habitat).

Au terme de cette énumération des inégalités environnementales deux constats s'imposent : d'une part, ce sont toujours les plus précaires qui souffrent le plus et d'autre part, si on ne parvient pas à enrayer le réchauffement climatique et ses conséquences, les inégalités vont atteindre des niveaux insupportables et engendrer d'inévitables tensions sociales.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ

La transition énergétique est une nécessité absolue mais elle piétine !

Ce que nous apprennent le réchauffement climatique et les multiples atteintes à notre environnement, c'est que nous déclenchons des processus dont non seulement nous n'imaginons ni ne



**TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT**

cop21.gouv.fr #COP21

maîtrisons l'amplitude des conséquences, mais dont les conséquences elles-mêmes sont souvent non maîtrisables.

La fragilité des écosystèmes et la puissance d'intervention des humains rendent paradoxalement aujourd'hui la vie humaine sur la Terre radicalement

précaire. L'humanité est devenue une force géologique (on parle maintenant de l'ère anthropocène¹), mais jamais elle n'a été aussi fragile...

La COP 21² (Paris 2015) a bien proclamé que chaque pays devait s'engager à retenir le réchauffement climatique de la planète d'ici 2100 à 2° de plus qu'aux niveaux préindustriels (ou mieux à 1,5°), mais nous sommes plutôt au niveau mondial sur une pente de 3° ! La réduction de notre consommation d'énergie fossile que cela suppose est considérable. La situation nationale et internationale atteste que la transition énergétique peine à passer aux actes. Pourtant la solidarité entre tous les pays est indispensable (même si elle doit concerner avant tout les pays développés).

¹ C'est le chimiste Prix Nobel Paul J. Crutzen qui a popularisé la notion d'Anthropocène pour désigner une nouvelle ère géologique caractérisée par l'influence majeure de l'homme sur le milieu terrestre.

² La Conférence internationale sur le climat réunie à Paris en novembre-décembre 2015 a adopté un accord qui marque, par son ambition et son caractère contraignant, un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique

Une nouvelle génération de droits fondamentaux est à construire

La crise écologique manifeste l'épuisement du compromis qui a permis jusqu'à maintenant de concilier capitalisme et démocratie. L'exploitation abusive et intensive de la planète conduit à la nécessité de construire de nouveaux droits fondamentaux centrés sur une éthique des rapports de l'Humain au Vivant et à la Terre. Cette exigence remet en question tout notre imaginaire issu du Siècle des Lumières : la nature au service de l'Homme et la glorification de la toute-puissance de l'esprit humain.

La conception actuelle des droits de l'Homme s'est construite d'abord au 18ème siècle pour lutter contre l'arbitraire, le despotisme, et pour instaurer des droits civils et politiques. Aujourd'hui, une nouvelle génération de droits fondamentaux est nécessaire pour lutter contre les destructions des milieux naturels reconnus d'intérêt commun pour la biodiversité terrestre et nécessaire à la survie de l'humanité.

Un nouveau modèle de société : d'autres modes de production, de consommation et de vie

Le modèle de croissance et de société souhaitable qui succéderait au capitalisme néo libéral actuel reste à nommer mais il peut prendre appui sur une multitude de pratiques économiques, écologiques et sociales

contemporaines. Ses principes directeurs reposent sur une responsabilité individuelle et collective : responsabilité des individus, des gouvernements, des entreprises, des associations... dans l'effort de transformation de nos modèles de production et de nos modes de vie.

« Démocratiser » la démocratie

Un renouveau des structures politiques est donc au moins aussi important que celui de l'économie. Il s'agit d'accroître le contrôle citoyen sur les institutions, faire de la société civile un levier plus influent, engager une profonde démocratisation de l'État, bref, démocratiser radicalement la démocratie. Cela exige notamment l'intervention du plus grand nombre



dans toutes les sphères de la société, par la prolifération des initiatives des mouvements sociaux et l'auto-organisation de la société civile. C'est une véritable urgence.

Ça ne se fera pas en un jour...

Ce changement de société suppose une longue « guerre de positions » contre l'hégémonie néolibérale, où se construisent pas à pas - avec des avancées, des reculs, des réussites, des échecs, des défaites et des victoires – des expériences, des innovations, un

programme, des institutions alternatives...Il n'y a pas de chemin tracé, ni de modèle à appliquer, mais une longue période de création et d'innovation sociale, comme l'a été d'ailleurs l'émergence du capitalisme.

La Charte de l'environnement

La Charte de l'environnement a été adoptée le 28 février 2005 par le Parlement réuni en congrès à Versailles, avec plus de 95 % des suffrages exprimés. Elle place désormais dans la Constitution française les principes de sauvegarde de notre environnement au même niveau que les droits de l'homme et du citoyen et que les droits économiques et sociaux.

La Charte reconnaît notamment à chacun le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, le droit d'accéder à l'information détenue par les autorités publiques et le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Si ce texte accorde des droits à chacun, il impose aussi des devoirs. Chacun doit ainsi contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement et, le cas échéant, contribuer à la réparation des dommages qu'il a causés.

Par ailleurs, les autorités publiques sont tenues d'appliquer le principe de précaution et de promouvoir un développement durable.

L'élévation au rang constitutionnel de principes à finalité environnementale (ex : prévention, précaution, responsabilité) vise à permettre de donner une assise juridique plus forte à certains instruments nécessaires à la politique publique dans le domaine de l'environnement.

AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Les personnes qui sont le plus victimes des inégalités environnementales sont celles qui y contribuent le moins, et les personnes qui génèrent le plus d'impact sur l'environnement sont en général celles qui en subissent le moins. La question de la justice environnementale et climatique est donc posée : agir contre les inégalités suppose de poser la question des responsabilités et implique de repenser les modes de

consommation et de production ainsi que le système économique et social. Les actions peuvent être publiques, citoyennes ou judiciaires.

1 L'ACTION PUBLIQUE

LES POLITIQUES PUBLIQUES

La politique climatique a pour objectifs de **réduire les émissions** de gaz à effet de serre (GES) - « *l'atténuation* » -, et d'**adapter le territoire** aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité - « *l'adaptation* ».

Mais l'objectif central de la justice climatique est de tout faire pour **réduire les inégalités** environnementales.

L'action publique dispose de nombreux instruments, en particulier dans les services publics : les **transports en commun**, les réseaux de distribution d'énergie, les **réseaux** de chaleur urbains alimentés par des énergies renouvelables... Les **politiques urbaines** aussi doivent être soucieuses de développement durable et de végétalisation ; et donc veiller à réduire les inégalités environnementales entre les quartiers populaires et des écoquartiers qui seraient de fait réservés à des groupes sociaux aisés.

La question du **logement** est cruciale ; la précarité énergétique, concernant 20 % des ménages, est un véritable enjeu de justice sociale, face au froid en hiver ou à la canicule en été. La rénovation thermique et l'accompagnement des bénéficiaires de ces actions (afin de permettre un changement des modes de consommation) doivent relever des politiques publiques.



Les transports et la rénovation énergétique des logements sont deux puissants instruments de politique publique qui peuvent à la fois réduire la consommation d'énergie et les inégalités, et améliorer l'efficacité et la

sobriété énergétique. Et les investissements dans ces domaines sont ... créateurs d'emplois !

Enfin, on peut signaler le Plan national santé environnement (PNSE) qui aborde « *la prise en compte et la gestion des inégalités environnementales, c'est-à-dire la limitation des nuisances écologiques susceptibles d'induire ou de renforcer des inégalités de santé* » même s'il ne comporte pas de volet sur les effets du réchauffement climatique.

Mais le choix du financement (par l'utilisateur ou le contribuable) laisse entière la question des inégalités.

LA POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale est également un levier des politiques publiques, permettant de financer les actions de réduction des inégalités environnementales et sociales. Elle peut être aussi un puissant instrument d'incitation à modifier les comportements de consommation et de production. Cependant la **taxe carbone** (taxe sur les émissions de dioxyde de carbone) est accusée d'être régressive, c'est-à-dire de peser proportionnellement plus sur les populations les plus pauvres. A contrario, si on supprimait la fiscalité avantageuse accordée aux énergies et industries fossiles, on pourrait dégager des financements pour les énergies renouvelables, ce qui rendrait celles-ci plus abordables pour un plus grand nombre.

LA POLITIQUE TERRITORIALE

Les politiques publiques se conjuguent également au niveau des territoires. Les **Plans climat-air-énergie territoriaux** (PCAET) sont rendus obligatoires pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants d'ici fin 2018. C'est à ce niveau-là que se situent de nombreux leviers d'actions contre le réchauffement climatique, liés directement au patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public...) et à leurs compétences (transports, déchets, réseau de chauffage urbain...) On peut également rajouter les leviers indirects liés à leurs orientations en matière d'habitat, d'urbanisme. Il est donc crucial que lors de l'élaboration de ces plans la question de la réduction des inégalités environnementales et sociales soit prise en compte.



La transition énergétique et écologique est créatrice de nouveaux emplois. Cependant, certaines filières industrielles vont perdre des emplois, comme par exemple localement la centrale à charbon de Gardanne. Il est important de s'assurer que les transformations du marché du travail soient anticipées, préparées avec les salariés concernés, pour qu'elles soient compatibles avec une transition juste. Les **contrats de transition écologique**¹ pourraient permettre d'aller dans ce sens. Le territoire de Gardanne est l'un des premiers bénéficiaires d'un tel contrat.



¹ Les contrats de transition écologique sont des outils au service des collectivités locales et des entreprises pour engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets. Ils accompagnent ainsi la mise en œuvre du Plan Climat au niveau local.

2 L'ACTION CITOYENNE

LES MOUVEMENTS CITOYENS POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE

La question de la justice environnementale apparaît aux États-Unis dans les années 1980, portée par les mouvements des droits civiques. Les premières mobilisations ont eu lieu suite à la décision d'implanter une décharge de déchets dangereux dans la localité d'Afton (Caroline du Nord) dont la population, à 84 % afro-américaine, vivait en dessous du seuil de pauvreté. Cela a marqué la prise de conscience des injustices environnementales et ouvert la voie à un activisme cherchant à supprimer le « *racisme environnemental* ». Ce mouvement se démarquait du mouvement écologiste classique qui ignorait l'impact de cette dégradation écologique sur les populations pauvres et les quartiers défavorisés.

De nombreux autres exemples de ces mouvements se sont depuis développés, toujours aux États-Unis, suite à l'ouragan Katrina par exemple, mais aussi aux mobilisations des amérindiens contre la construction de pipelines sur leurs terres. Et partout dans le monde on voit émerger des mouvements pour la justice environnementale et climatique, dans lesquels le rôle des femmes est particulièrement important (comme Vandana Shiva en Inde ou Berta Caceres en Honduras).

Enfin, on peut également citer les mobilisations territoriales contre les grands projets d'infrastructures ou d'extraction minière, gazière et pétrolière, (Notre Dame Des Landes, Europa City, le center parc de Roybon, l'autoroute A45, les activistes de Endegelende contre les centrales à charbon allemandes, etc.). » Ces mobilisations ne font pas toujours un lien direct avec la justice sociale mais peuvent permettre une réflexion qui amène à repenser le développement de notre société, vers une transition écologique plus solidaire et sociale.

LES MOUVEMENTS CITOYENS EN FRANCE

De nombreux mouvements citoyens se sont développés ces dernières années, par exemple les Colibris, les « Villes en transition » et Alternatiba.



Créée par Pierre Rabhi, l'association des **Colibris** regroupe des individus qui veulent bâtir une société écologique et humaine. Elle met en avant le changement personnel comme condition nécessaire à la transformation de la société. Elle a donc comme mission « d'inspirer, relier et soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective ».

Les « **Villes en transition** », comme localement « Pays d'Aix en transition », ont pour but de mettre en place des solutions locales, concrètes et expérimentées collectivement par des citoyens, comme les jardins partagés, la permaculture urbaine, l'habitat groupé et écologique... Considérant que les actions individuelles seules ne suffisent pas et devant la lenteur des actions institutionnelles, ce mouvement met donc en place un mode de fonctionnement solidaire.



Enfin, **Alternatiba** est un mouvement citoyen pour le climat et pour la justice sociale, fondé sur deux constats. D'une part le réchauffement climatique s'accélère, touche les populations les plus pauvres de la planète et il est urgent d'agir pour éviter d'atteindre un point de non-retour. D'autre part, les solutions existent, elles sont à notre portée, créatrices d'emploi et porteuses d'un monde plus humain, convivial et solidaire : agriculture paysanne, circuits-courts, réparation et recyclage,

transports doux, sobriété et efficacité énergétique, énergie renouvelable, monnaies locales, ... Alternatiba a pour but de mettre en valeur ces solutions et de sensibiliser la population et les élus à l'urgence de la transition écologique et sociale. Le processus des villages Alternatiba permet de réunir

les acteurs locaux porteurs d'alternatives et de les faire découvrir au grand public, comme à Aix-en-Provence le 2 juin 2018.

ALTERNATIBA

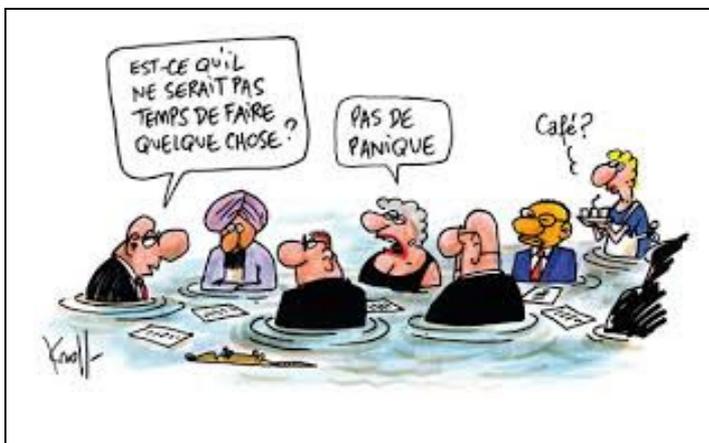


En 2018 le Tour Alternatiba 2018 s'élance sur des vélos multiplaces, parcourant du 9 juin au 5 octobre 200 villes étapes sur 5800 kilomètres, afin de diffuser partout un message porteur d'espoir : oui, les alternatives existent—et nous pouvons empêcher l'aggravation du dérèglement climatique ! Le Tour fait étape à Aix le 8 septembre, encore l'occasion d'un nouveau village des alternatives.

La Ligue des droits de l'Homme, au niveau national comme local, est partie prenante du processus Alternatiba.

L'ACTION EN JUSTICE

Les actions en justice peuvent permettre de réduire les inégalités écologiques en s'attaquant aux auteurs des inégalités, aux causes, au mode de production des acteurs privés et au mode de régulation des acteurs publics. En France les plus célèbres procès ont concerné l'exposition à l'amiante et ont conduit à reconnaître la « faute inexcusable » de nombreuses entreprises.



Exemples de procès dans le monde

Des citoyens saisissent les tribunaux et intentent des actions en responsabilité vis-à-vis des gouvernements et des multinationales les plus polluées.

En 2015 en Hollande, la fondation Urgenda et 900 citoyens font condamner le gouvernement en l'obligeant à réduire ses émissions de GES de 25 % d'ici 2020. Ce dernier fait appel. Aux Etats-Unis, des villes de Californie portent plainte contre plusieurs entreprises des énergies fossiles (dont ExxonMobil, BP, Shell...) à cause des impacts environnementaux (montée des eaux, érosion des côtes). Un guide de montagne péruvien attaque le géant Allemand de l'énergie RWE qu'il considère comme responsable de la fonte d'un glacier menaçant la ville Huaraz dans les Andes du fait que RWE est un des principaux émetteurs de GES et donc responsable du changement climatique. Sa plainte a été considérée comme recevable fin 2017. En Autriche, un groupe de citoyens a gagné en première instance contre l'agrandissement de l'aéroport de Vienne, car les émissions induites sont contraires aux objectifs de l'Accord de Paris.

Un exemple en France : l'association « Notre affaire à tous – agir pour la justice climatique »

Cette jeune association, créée en 2015, composée notamment de juristes, de chercheurs et d'étudiants a pour but de défendre l'intérêt général face aux intérêts privés et de court terme qui détruisent la planète. L'association considère que justice économique, sociale, climatique et environnementale sont indissociables, les populations les plus vulnérables étant les premières à souffrir de la détérioration de la planète.

Notre Affaire à Tous veut faire respecter et améliorer le droit actuellement en vigueur pour qu'il tienne véritablement compte du climat. Ses requêtes auprès de l'État :

- inscrire le climat et l'obligation de le respecter dans la Constitution,
- reconnaître le changement climatique comme un crime d'écocide (destruction de ce qui est nécessaire à l'humanité pour exister),
- permettre aux citoyens de défendre le climat en justice,
- réduire vraiment les émissions de GES,
- réguler l'activité des multinationales par des outils fiscaux et réglementaires.

Dans le cas où ces requêtes ne seraient pas entendues **Notre Affaire à Tous** entamera une action en responsabilité de l'État pour manque d'action face au réchauffement climatique.



Tous ces combats sont les nôtres. La LDH s'engage aux côtés de nombreuses autres composantes de la société civile (associations, mouvements, syndicats, partis...) dans les actions pour sauver la planète, condition nécessaire au développement des droits fondamentaux et d'abord du droit à la vie...

Ce droit à la vie, c'est le droit à la santé, le droit à l'eau, à l'alimentation saine... à un environnement équilibré. Aucun ne peut plus être assuré sans une démocratie citoyenne basée sur le droit à l'information et le droit à la participation. Tous ces droits, en France, sont reconnus par la Charte de l'environnement. Agir pour les garantir est un de nos combats.

Et notre combat pour la « survie » humaine, c'est bien sûr celui de la transition écologique, de la sobriété énergétique, de la préservation de la biodiversité. Mais c'est également celui des droits économiques et sociaux. Le développement durable est aussi un développement humain : sans développement durable les droits ne peuvent être effectifs, et le développement durable n'est possible qu'avec tous les droits.

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez-la !

Ligue des droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

Courriel : ldh.aix@laposte.net

Site : www.ldh-aix.org

 facebook.com/ldh.aix

 [@ldh_aix](https://twitter.com/ldh_aix)
